

SERVICE:  
Egalité des Chances et  
Lutte contre les Discriminations

Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice Générale f.f. :

---

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°20.- FESTIVAL LIBERTAD 2019 – Convention de collaboration avec la Maison des Jeunes des Récollets – Adoption – Soumettre au Conseil communal – Avis de la section « Travaux – Mobilité - Sport ».

LE CONSEIL,

Vu, le nombre élevé d'artistes participant à la manifestation « Festival Libertad » 2019 ;

Considérant l'expérience de la Maison des jeunes des Récollets dans la coordination, la gestion de podiums musicaux, le contact avec les artistes et le lien avec la régie technique ;

Vu, le souhait de l'Echevinat de la Promotion de l'Egalité et des Luttres contre les Discriminations de voir cette mission confiée à la Maison de jeunes des Récollets ;

Conformément à l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu, la décision du Collège Communal du 13 mars 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section Travaux – Mobilité - Sport en sa séance du 22 mars 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

**DECIDE**

Art.1.- D'adopter la convention de collaboration entre la Maison des jeunes des Récollets et la Ville de Verviers.

Art.2.- De transmettre la présente délibération à la Maison des Jeunes des Récollets.

**PAR LE CONSEIL**

La Directrice Générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARNION

PROJET soumis au Conseil communal